



Dans le restaurant de mon voisin, on se moque de cette loi.

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 2 février 2008

Dans le restaurant de mon voisin, on se moque de cette loi. La terrasse est entièrement fermée, (gauche, droit, front et toit) sauf la porte reste ouverte et on met des cendriers que tout le monde puisse y fumer. Qu'est-ce que je peux faire ?

Réponse :

Il serait préférable que vous vous mettiez en contact avec nos **représentants régionaux** pour qu'ils puissent clairement identifier l'infraction et éventuellement entamer la procédure de mise en conformité.